

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt le huit octobre à dix neuf heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Wolschheim régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GIZT Maire

Sous la présidence de M. Jean-Marc GIZT Maire

Etaient présents : MM. : Claude BOEHM 1er adjoint, Martine ADLOFF 2^{ème} adjointe, Frédéric MEHL 3^{ème} adjoint, Martin KAUFF, Doris LOTZ, Yannick MERZ, Véronique WENDLING, Gaëtan VIX.

Etaient absents : Yannick BRUHL, Michèle RICHERT.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 JUIN 2020
3. SUBVENTION A LA PAROISSE PROTESTANTE
4. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A LA MICRO CRECHE « LES APPRENTIS SAGES »
5. DECISIONS MODIFICATIVES

N°022/2020 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Monsieur Yannick MERZ.

N°023/2020 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 26 JUIN 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2020.

N°024/2020 SUBVENTION A LA PAROISSE PROTESTANTE

Vu la participation financière versée annuellement à la commune de Westhouse Marmoutier, selon délibération du 03 février 2010 ;

Vu la convention en date du 16 juin 2010 qui précise le montant de la participation financière au presbytère de Westhouse Marmoutier ;

Vu le montant de la contribution fixé à 2,40 € par an et par habitant basé sur un estimatif de 50 % de la population municipale de Wolschheim ;

Considérant qu'il appartient à la Commune de Wolschheim par principe d'équité de verser la même somme à la paroisse protestante de Furchhausen ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

De verser une subvention de 369,60 € à la paroisse protestante de Furchhausen

N°025/2020 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A LA MICRO CRECHE « LES APPRENTIS SAGES »

Vu le bail entre la Commune de Wolschheim et les Apprentis Sages en date du 17 mai 2016 ;

Vu la demande faite par les responsables de la micro-crèche « Les Apprentis Sages » en date du 19 mars 2020 au vu de leur situation liée à la crise sanitaire et plus particulièrement au confinement et à la non occupation des lieux ;

Vu le non- paiement de deux mois de loyer justifiés par la fermeture de la structure liée au confinement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

De verser une subvention exceptionnelle de 900 € à la micro crèche « Les Apprentis Sages », au vu de la situation exceptionnelle, qui correspond à un mois et un demi mois supplémentaire de loyer soit 600 € + 300 € = 900 €.

D'autoriser le Trésorier à lancer les poursuites pour le recouvrement du solde de 300 € correspondant au solde du loyer.

N°026/2020 DECISIONS MODIFICATIVES

Vu la délibération N°024/2020 concernant la subvention versée à la paroisse protestante ;

Vu la délibération N°025/2020 concernant la subvention exceptionnelle versée à la crèche « Les Apprentis Sages » en raison de la crise sanitaire du Covid ;

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

+ 400 € au compte 6574 (subventions de fonctionnement) en réduction du compte 022 (dépenses imprévues de la section de fonctionnement)

+ 900 € au compte de fonctionnement 6748 (autres subventions exceptionnelles) en réduction du compte 022 (dépenses imprévues de la section de fonctionnement)

+ 400 € au compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) en réduction du compte 6226 (honoraires)

La séance est levée à vingt et une heure quinze minutes.
Suivent au registre les signatures des conseillers présents.

Jean-Marc GIZ
Maire

Jean-Claude BOEHM
1er adjoint,

Martine ADLOFF
2ème adjointe,

Frédéric MEHL
3^{ème} adjoint,

Yannick BRUHL
Conseiller,
Abs. avec excuses

KAUFF Martin,
Conseiller,

Doris LOTZ
Conseillère,

Yannick MERZ
Conseiller,

Gaëtan VIX
Conseiller,

Michèle RICHERT
Conseillère,
Abs avec excuses

Véronique WENDLING.
Conseillère.